



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Le Chef de l'armée et le Conseil fédéral

L'événement est désagréablement inhabituel. Le 9 mars dernier, devant l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers réunie à Lugano, Ignazio Cassis a frontalement et en sa présence tancé le commandant de corps Thomas Süssli. Il lui a reproché de mener sa propre campagne de communication sur les besoins de l'armée: «*Le Conseil fédéral est très mécontent de cette dissonance médiatique. Quel est le problème? La communication. Cela ne doit pas se reproduire, surtout dans une période difficile.*» M. Cassis de conclure: «*Soit nous rétablissons la situation, soit nous changeons de chef.*»¹

On se souvient du pataquès parlementaire intervenu l'an dernier par le report de 2030 à 2035 de l'augmentation progressive du budget de l'armée pour atteindre 1% du PIB. La planification initiale, voulue par les Chambres et suivie en principe par le Conseil fédéral au lendemain de l'attaque du 24 février 2022, était d'atteindre pour 2030 ce chiffre symbolique – qui a pourtant pour lui toute l'absurdité que peut avoir un symbole en matière budgétaire.

La réalité des finances fédérales doucha l'enthousiasme du gouvernement. Arrivant à la conclusion que les caisses ne supporteraient pas une telle vitesse de progression du budget militaire, il proposa le report de l'objectif à 2035. Le Conseil des Etats tenta en vain de s'y opposer. D'aucuns accusèrent Viola Amherd de ne pas avoir suffisamment soutenu l'armée au sein du collège, ou d'avoir trop facilement cédé aux craintes budgétaires de Mme Keller-Sutter.

Pour le commandant de corps Süssli, la conséquence en sera que la Suisse va «temporairement perdre son armée». Le remplacement de certains systèmes ne pourra pas attendre cette nouvelle échéance. Il a raison sur le fond et le problème est connu depuis quinze ans.

Le 26 février 2024, le Chef de l'armée est remonté sur le ring en accordant un entretien aux journaux du groupe alémanique CH Media. Il demande que les militaires ayant fini leur service puissent être réincorporés. Cela concernerait «dans un premier temps» environ 20'000 personnes, à verser dans de nouvelles «forces légères»². En d'autres termes, il propose la refondation d'une sorte de Landwehr. Sa proposition dépasse largement la seule question de l'effectif, pour concerner directement l'articulation de l'armée et son ancrage territorial. Il s'agirait d'une réforme importante de son organisation.

Le rapport sur l'avenir des forces terrestres, en mai 2019, en avait certes déjà dessiné les grandes lignes. L'idée est loin de tomber du ciel. L'entretien survient quand même comme un grain de sable alors que le DDPS doit gérer le fait que l'effectif réel dépasse l'effectif réglementaire de 7'000 militaires par rapport à la marge légale, et que le Conseil fédéral prépare une révision de l'obligation de servir, envisageant notamment une fusion du service civil avec la protection civile.

Ajoutons encore la récente refonte de la ligne graphique du site *armee.ch*, dédié au service de la milice. Son esthétique est manifestement inspirée de l'univers du jeu vidéo et des réseaux sociaux et se trouve fort éloignée de la grisaille d'*admin.ch*. L'adoption par l'armée d'un nouveau logo marque aussi une volonté de se distancier de l'administration fédérale. Le communiqué de la Défense du 8 septembre 2023 l'admet à demi-mot³.

Ces différentes prétentions à l'indépendance auraient donc fini par agacer le Conseil fédéral, qui aura délégué Ignazio Cassis à une remise à l'ordre public. D'un point de vue strictement formel, M. Cassis n'avait pas tort. Le Chef de l'armée n'est pas le général. Il n'est nommé que par le Conseil fédéral. Sa responsabilité n'est pas celle d'un commandant en chef. Qu'on le veuille ou non, sa fonction s'approche en théorie plus de celle d'un haut-fonctionnaire responsable de planifier à long terme et d'allouer des ressources que de celle d'un chef militaire en charge d'un commandement. Quand bien même il serait commandant en chef, le jeu institutionnel n'attend pas qu'il communique sur un autre rythme que celui du gouvernement.

Quel sens Thomas Süssli donne-t-il donc à ses diverses prises de positions publiques? A qui destine-t-il ses interventions? Pourquoi évoquer publiquement des réformes qu'il ne peut pas décider lui-même? Il donne l'impression de vouloir autant sensibiliser l'opinion à la nouvelle donne stratégique que faire pression sur le Conseil fédéral et les Chambres.

Contrairement à M. Cassis, nous ne pensons pas qu'il suffira de changer de chef pour que les tensions s'apaisent. Le problème nous apparaît plus profond que simplement lié à la personnalité de M. Süssli.

Il est principalement sociologique. A l'époque de la Guerre froide et des 600'000 hommes d'Armée 61, l'im-

pératif de défense nationale irriguait l'entier de la société suisse: les ponts étaient minés au su de tous, un soldat faisait service jusqu'à la cinquantaine et l'économie privée favorisait les carrières militaires. Des générations d'enfants virent jusqu'à leur adolescence leurs pères en uniforme. Aujourd'hui un soldat finit ses jours de service à 25 ans.

Les réformes successives des dernières décennies ont détruit ce tissu social. Les autorités politiques en portent la responsabilité et Mme Amherd a le mérite de l'avoir rappelé⁴. La société suisse s'est démilitarisée: l'adage «la Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée», ne relève plus que de la nostalgie de carnotzet.

Les sociétés d'officiers ont logiquement perdu de leur prestige. Au sein de la SSO, beaucoup s'en plaindraient. A suivre l'*Aargauer Zeitung*, la dernière assemblée des délégués a risqué de tourner au putsch contre l'actuel président⁵.

Le lobbyisme militaire que ces sociétés ont toujours mené dans l'opinion s'en trouve affaibli d'autant. D'une certaine manière, par ses prises de position publiques, M. Süssli se substitue aux porte-voix traditionnels de notre politique de sécurité. Peut-on réellement lui reprocher d'occuper une place laissée libre, d'une part par un Conseil fédéral dont les priorités budgétaires ne vont pas qu'à l'armée, et d'autre part par une SSO délégitimée, quand elle n'est pas traversée de divisions.

Les tensions actuelles découlent d'un décalage entre les nécessités de notre politique de sécurité et les réalités de ce qu'est devenue la politique fédérale en 2024. Il y a quinze ans, les

officiers généraux dénonçaient déjà devant la troupe que le budget militaire était le seul des budgets fédéraux à ne pas augmenter.

Croire qu'on pourra s'épargner de faire des arbitrages est une illusion. Or arbitrer est la responsabilité centrale du politique. Il ne suffit pas, pour l'assumer, de remettre publiquement en place un chef de l'armée jugé trop bavard. Le risque est trop important d'augmenter le sentiment de déconsidération, voire d'humiliation, que nos officiers subissent en silence depuis trente ans.

Félicien Monnier

Nous ne pensons pas qu'il suffira de changer de chef pour que les tensions s'apaisent.

¹ *Le Matin dimanche*, du 23 mars 2024 «Le Ministre des affaires étrangères reprend le Chef de l'armée», ou Watson, du 21 mars 2024, «So geht es nicht»: Bundesrat Cassis rüffelt Armeechef Süssli vor 200 Offizieren».

² *Blick.ch*, 26 février 2024: «Le chef de l'armée Thomas Süssli veut 20'000 soldats supplémentaires».

³ Communication défense, «L'armée suisse a une nouvelle identité visuelle», 8 septembre 2023: «Ce nouveau logo est désormais visible sur les canaux officiels de l'armée ainsi que sur la nouvelle page *armee.ch*, dédiée à la milice. (...) La page internet *www.vtg.admin.ch/fr/larmee.html*, en revanche, se concentrera sur des thématiques propres à l'administration. Elle continuera d'afficher l'identité visuelle de la Confédération.»

⁴ Viola Amherd: «(...) l'armée est détruite depuis trente ans à cause des économies qu'on lui impose», citée par Charlotte Walser dans *24 heures*, du 9 février 2024.

⁵ *Aargauer Zeitung*, 9 mars 2024, «Der Putsch bei der Offiziersgesellschaft scheitert – Dominik Knill bleibt Präsident und gelobt eine Zeitenwende»

Balade en héraldique vaudoise

Nous rappelons à nos lecteurs l'offre permettant de se procurer le Cahier de la Renaissance vaudoise «Balade en héraldique vaudoise» au prix préférentiel de CHF 38.-. Ecrit par M. Olivier Delacréta, cet ouvrage aborde les aspects historiques et techniques de l'héraldique. C'est aussi un ouvrage artistique, enrichi par de nombreuses illustrations et blasons originaux réalisés par l'auteur.

Il paraîtra en juin. Pour profiter de l'offre, nous vous prions de payer en avance au moyen de la facture disponible à l'adresse

www.ligue-vaudoise.ch/cahiers/83 (scanner le code QR ci-dessous pour y accéder depuis votre téléphone).

Offre valable jusqu'au 15 avril, ne tardez pas!



JFP

Médias: de la diversité à l'uniformité

Diversité: s'il est un mot dont on nous rebat les oreilles, c'est bien celui-ci. Que ce soit pour les questions de genre, de couleur de peau, d'agriculture («biodiversité») ou que sais-je encore, il faut accepter, promouvoir, encourager la diversité sous toutes ses formes.

Pourtant, il est un domaine dans lequel ce mot ne semble pas, ou plus, autant rabâché; c'est celui des médias dits «de grand chemin» (*mainstream*), où la diversité des points de vue, des idées, des opinions a peu à peu cédé la place, ces dernières années, à l'uniformisation. Notamment sur certains sujets «chauds», on lit ou entend à peu près la même chose quel que soit le support médiatique utilisé (journal, radio, télévision).

La situation s'est à ce point dégradée qu'elle inquiète des journalistes de Suisse romande, pour beaucoup issus du «sérail», qui ont donc travaillé pour ces médias et constaté de l'intérieur leurs dérives. C'est pour faire part de cette inquiétude qu'une bonne vingtaine d'entre eux, en activité ou à la retraite, ont collaboré à un ouvrage coordonné par Mme Myret Zaki, rédactrice entre autres pour *Blick* et *Bilan*, et paru au début de cette année aux éditions Favre sous le titre *Sans diversité de vues, pas de journalisme*; il convient d'en mentionner aussi le sous-titre, car il résume bien le

contenu: *Comment les médias souffrent de problèmes idéologiques encore plus qu'économiques*. Les contributions en sont courtes, d'une lecture aisée, avec un côté un peu répétitif, mais inévitable dû au nombre d'intervenants faisant des constats semblables.

Comment en est-on arrivé là? A vrai dire, le phénomène n'est pas nouveau, mais il s'est manifesté progressivement, en gros à la fin des années 1990 et au début des années 2000 avec, dans le cas de la presse écrite, la disparition de nombreux titres régionaux rachetés par de grands groupes de presse. De fil en aiguille, comme l'écrit Christian Campiche (p. 21), «aujourd'hui, il n'est pas exagéré de dire que la presse lémanique est en mains zurichoises». Conséquence: moins de journaux, moins de diversité d'opinions. Ce n'est assurément pas la seule cause, mais elle est bien visible.

La plupart des contributeurs pointent du doigt deux événements récents qui ont accéléré encore le phénomène: la crise du coronavirus et la guerre en Ukraine. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur ces deux sujets, et à moins d'être de mauvaise foi, on ne peut pas nier que leur traitement par les médias de grand chemin a été et est encore le plus souvent unilatéral, allant même jusqu'à la censure à l'égard des opinions divergentes. De là à prétendre que ces médias sont

devenus les courroies de transmission du pouvoir, il n'y a qu'un pas, que beaucoup franchissent allègrement. «Pourquoi [les journalistes] disent-ils, si souvent, tous la même chose? Pourquoi cette liturgie de l'uniformité?» se demande Pascal Décaillet (p. 35); selon lui, «la plupart des journalistes [...] ont peur de leurs pairs.» Et Guy Mettan (p. 109) d'écrire que «mettre en cause la version dominante et poser des questions relèvent du suicide professionnel.» Ajoutons à cela la crainte d'être taxé d'«extrême-droïtisme», de conspirationnisme, de fasciste, de tous les -istes et -phobes imaginables.

Martin Bernard, ancien journaliste à *La Liberté* et fondateur de la chaîne d'information *Antithèse*, fait cependant remarquer (p. 13) que «l'offre médiatique n'a pas diminué. La diversité s'est simplement déplacée vers les plateformes numériques qui regorgent de contenus divers et originaux alimentés par un florilège de nouveaux acteurs.» Or il n'est pas toujours facile de faire un tri dans la jungle d'internet, ensuite il faut écouter ou lire les informations retenues, tout ceci impliquant de la patience et du temps, pour parvenir *in fine* à se forger une opinion... parfois tributaire d'informations peut-être biaisées, voire fausses!

Même, et surtout, si l'on n'est pas d'accord avec telle ou telle opinion

émise dans cet ouvrage, sa parution est pour le moins bienvenue, et il est souhaitable qu'il soit largement diffusé et lu. Mais les coups de gueule de ces journalistes auront-ils un effet sur les rédactions des médias concernés? Celles-ci sont-elles prêtes à faire leur autocritique? A notre connaissance ni *24 heures*, ni *Le Temps*, pour ne citer qu'eux, n'ont parlé de cet ouvrage, renforçant ainsi le sentiment d'une sorte de conspiration du silence de leur part; on trouve certes un compte-rendu d'Eric Fellay sur le site *Le Matin.ch*, mais si partial et fielleux¹ qu'il justifie à lui seul certains propos évoqués dans le livre. Au crédit de la RTS, relevons tout de même que Myret Zaki a été invitée au moins à trois reprises² pour s'exprimer sur l'ouvrage qu'elle a coordonné.

Il n'en reste pas moins que le chemin à parcourir pour rétablir un certain équilibre de l'information et des opinions dans les médias est encore long.

Frédéric Monnier

¹ Voir à ce sujet sur You Tube la vidéo *Moi, «plume de droite»* de Raphaël Pomey, un des contributeurs de l'ouvrage.

² Emissions *Six heures-Neuf heures*, le samedi du 17 février, *Forum* du 6 mars et *Tribu* du 21 mars, à retrouver sur le site www.rts.ch.

L'Hydre continue de croître

La loi fédérale sur les épidémies, à laquelle la Ligue vaudoise s'était opposée il y a un peu plus de dix ans (cf. *La Nation* n° 1975), est à nouveau en chantier. Ce «monstre législatif», pour reprendre les termes employés à l'époque par M. Delacretaz, pourrait bien se doter de quelques nouveaux crocs, mandibules et autres terribles attributs.

Le Conseil fédéral a mis en route la démarche de révision de la loi en juin 2020, soit juste après la sortie «aussi lente que nécessaire» des pleins pouvoirs. Le réflexe peut paraître sain: si presque toute la gestion de l'épidémie se fait en dehors du cadre de la loi fédérale sur les épidémies, l'existence d'un problème ne fait pas grand doute. Le résultat de cette démarche n'est manifestement pas sain.

Le projet mis en consultation par le Conseil fédéral – consultation à laquelle la Ligue vaudoise a naturellement participé – continue sur la même lancée que la loi en vigueur. La mécanique des trois situations est maintenue. En situation extraordinaire, aucun changement: le Conseil fédéral est seul maître à bord.

En situation particulière, les cantons ne conservent de compétence que si le CF veut bien leur en laisser. La loi ne fait ici qu'enregistrer la pratique 2020-2022, comme elle le fait notamment en inscrivant dans la loi une liste exemplative de mesures: masques faciaux, plans de protection, traçage, travail à distance. Puisque la liste n'est pas limitative, cette énumération ne sert à rien. Il semble qu'on retrouve dans ce projet un peu de l'esprit de la lex covid: justifier après coup des mesures parfois douteuses prises dans l'urgence. C'est exac-

tement le contraire du but d'une loi, qui doit anticiper de manière générale et abstraite des problèmes à venir. Ce *copier-coller* depuis la lex covid dans la LÉp est très regrettable, tant d'un point de vue légistique que d'un point de vue politique.

Reste donc la situation normale. Les cantons continuent de perdre des compétences au profit de l'administration fédérale et du Conseil fédéral. Ainsi par exemple, lorsqu'une situation particulière «menace de se produire», la Confédération gagne des compétences, qu'elle doit exercer en accord avec les cantons. Le projet ne précise pas qui, de la Confédération et des cantons, constate l'existence d'une telle menace, ni comment procéder en cas de désaccord; il y a là une grave lacune. Dans le registre des mesures préparatoires d'ordre général, le projet de loi ôte à l'OFSP le pouvoir d'ordonner aux cantons la prise de mesures contraignantes. Une victoire pour le fédéralisme? Pas vraiment: les cantons sont maintenant contraints de mettre au point, coordonner, publier, vérifier et actualiser régulièrement des plans de préparation et de gestion, selon les exigences fixées par l'administration fédérale. La perte de souveraineté est la même, et l'administration cantonale est obligée d'engager quelques experts en *PowerPoint* supplémentaires.

Outre cet aspect de la LÉp dont nous avons tous fait l'expérience, elle traite bien d'autres domaines. En voici un bref florilège. La *surveillance* des maladies transmissibles au niveau fédéral est maintenant étendue aux maladies intransmissibles (curieux pour une loi sur les épidémies, non?) et, naturellement,

numérisée. La loi permet en outre à l'OFSP de faire participer «d'autres établissements» à la surveillance des pathogènes, même en situation normale. La *vaccination* peut maintenant être prodiguée, sur décision des cantons, en pharmacie, à l'école secondaire et à l'université, au travail. Tout cela est bien entendu «monitored» et numérisé en lien avec le dossier électronique du patient. Les *frontaliers* font soudainement partie de la population, selon le rapport explicatif, et peuvent jouir de l'approvisionnement en biens médicaux assuré par le Conseil fédéral. Les *auto-tests* peuvent être interdits si le CF ne fait pas confiance à la population pour s'isoler en cas de résultat positif. Le *certificat sanitaire* est pérennisé; on ne parle que de son utilisation pour le voyage, en évitant soigneusement la question épineuse de son utilisation en lien avec des mesures internes. Les *aides financières au développement* de biens médicaux et d'antibiotiques peuvent être fournies même sans garantie de priorité à la livraison pour la Suisse. La *mobilité globale* devient un sujet de pré-

occupation équivalent à la lutte contre les zoonoses et aura ses fonctionnaires. Le *traçage des contacts* existera sur un registre unique fédéral et bien entendu numérique. La durée de conservation des données n'est pas limitée par la loi, et l'interconnexion de ce registre à d'autres dépend uniquement du Conseil fédéral. Finalement, les *aides financières liées aux mesures* que l'on a connues ces dernières années sont pérennisées. En cas de situation particulière ou extraordinaire, le Conseil fédéral peut disposer des bourses cantonales en sus de la sienne pour faire crédit aux entreprises en difficulté.

La lutte contre les épidémies est évidemment un travail complexe et ardu. La volonté du Conseil fédéral de tenir tous les fils est compréhensible face à la tâche dont il est chargé. Elle n'est pas pour autant compatible avec l'ordre constitutionnel suisse, et le nouveau projet de loi est, tout autant que le dernier, contraire à l'esprit fédéraliste qui a fait le succès de la Confédération.

Benoît de Mestral

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

17 avril: **Agriculture: comment assurer la transition générationnelle?**
Avec M. Steve Montandon, président des jeunes agriculteurs du canton de Vaud.

24 avril: **Depuis quand existe le Pays de Vaud? Une tentative de le vieillir de 200 ans.**
Avec M. Justin Favrod, coéditeur de «Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie».

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

De la liberté d'expression

La liberté d'expression est cernée de toute part. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il faudrait recourir à la loi pour lutter contre les diverses formes de « haine », pour faire taire les réseaux de désinformation de la droite, pour museler les complottistes, pour que la science triomphe du climato-scepticisme, du doute anti-vaccinal et du créationnisme.

Les tribunaux sanctionnent déjà l'insulte, la diffamation et la calomnie, ce qui est juste. Ils sanctionnent aussi le racisme et l'homophobie, ce qui pose quelques problèmes d'interprétation. Faut-il aller encore plus loin dans les limitations de l'expression publique ?

Selon le régime et l'époque, le droit à la liberté d'expression est plus ou moins étendu. *La Nation*, bénéficiant de ce droit depuis nonante ans et plus, est bien placée pour dire qu'il faut le préserver, dans le débat d'idées comme dans le domaine du combat politique.

Sur le fond, la question du statut juridique de la liberté d'expression est secondaire, celle-ci valant moins en elle-même que par son objet. Si elle ne représente que le droit inaliénable de n'importe qui de dire n'importe quoi, la liberté d'expression est une liberté assez pauvre. Elle prend en revanche toute sa valeur en tant que forme extérieure de la liberté de penser et moyen privilégié dans la recherche de la vérité.

Or, c'est un fait qu'en général, la vérité supporte mal d'être tue. Il peut arriver qu'on juge impératif de faire connaître telle vérité, même si la liberté d'expression n'est pas garantie dans le cas particulier. A cause de la vérité, donc, la liberté d'expression se transforme parfois en « devoir d'expression », avec tous les risques que cela comporte. C'est l'aventure tragique et pas encore conclue de Julian Assange et de *Wikileaks*.

La liberté d'expression, forme extérieure de la liberté de penser.

Cela dit, les risques encourus et plus encore les sanctions infligées donnent à la vérité et à celui qui la révèle un poids et une légitimité qu'ils n'auraient pas eus dans un régime de complète liberté d'expression. C'est le même mécanisme moral qui fait un martyr efficacement prosélyte d'un individu exécuté parce qu'il a préféré sa foi à sa liberté, ou à sa vie.

L'ombre indispensable de la liberté d'expression, c'est le droit à l'erreur. La vérité n'est que rarement lumineuse et indubitable dans nos démonstrations, toujours entachées de quelque erreur ou insuffisance. Cela pousse à une certaine humilité et à une certaine tolérance pour ses adversaires. Et puis, il arrive aussi que l'erreur ait un fond de vérité. Aussi vaut-il mieux laisser à tous la liberté d'exprimer des idées douteuses ou absurdes plutôt que de leur fermer pénalement la bouche. La réponse à l'erreur, c'est l'argumentation, pas l'interdiction.

Ajoutons même qu'il est agréable d'entendre critiquer ses idées, d'abord parce que cela donne le sentiment d'exister, ensuite parce qu'il est rare qu'on n'en profite pas pour les rectifier sur un point ou un autre.

L'idéologue ne conçoit pas du tout la liberté d'expression comme un moyen de rechercher la vérité. D'abord, il n'a pas besoin de rechercher la vérité, puisqu'il la possède déjà, et tout entière, à travers son idéologie qui lui permet de décréter non seulement ce qui est vrai, mais aussi ce qui est réel. Toute position divergente, si peu que ce soit, est absolument fautive. Pas de demi-mesure : celui qui la défend, ou simplement ne la dénonce pas, est un aveugle, un menteur ou un aliéné, dans tous les cas quelqu'un qui n'a pas droit à la parole. Ouvrir le dialogue, c'est passer à l'ennemi.

Il y a une situation, toutefois, dans laquelle l'idéologue revendique la liberté d'expression. C'est quand il est

minoritaire. « Il est interdit d'interdire » sprayaient sur les murs les acteurs de « mai 68 ». Mais la liberté d'expression n'était pour eux qu'une arme contre l'Etat et les institutions. Ils ne visaient pas la vérité, mais le pouvoir. Arrivés au sommet, d'ailleurs, ils s'en réservèrent l'usage exclusif. C'était logique, de leur point de vue, puisqu'ils représentaient tout ensemble le pouvoir étatique et le contre-pouvoir révolutionnaire.

Une autre manière de contourner la liberté d'expression est de présenter les idées de ses adversaires comme une maladie qui se propage par contagion et sans que la volonté individuelle puisse s'y opposer. Il faut donc combattre ces idées sur le plan médical. Il faut les entourer d'un « cordon sanitaire » politique et médiatique, même quand les symptômes, voire les risques de symptômes sont insignifiants. Car il n'y a pas de petits virus, ni de gentils virus, ni de virus modérés. Il n'y a que des virus mortels, qu'il faut détruire immédiatement et brutalement, avec ceux qui les transmettent, par une censure impitoyable complétée par le pilonnage moral des réseaux sociaux.

On suscite peu à peu un rejet spontané des idées non conformes. Et la population finit par en prendre l'habitude, sans même s'en rendre compte, par simple confort moral, courant le risque que cette veule anesthésie s'étende à l'ensemble de ses libertés individuelles et collectives.

La façon dont une société use de la liberté d'expression indique son degré de civilisation. Une bonne et profitable pratique repose sur un minimum de confiance réciproque entre l'Etat et ses administrés, sur la croyance aux vertus objectives du dialogue et sur l'existence de mœurs telles que chacun s'empêche de dire publiquement n'importe quoi. Quand ces données se défont, il n'y a plus de liberté d'expression, juste des jeux de pouvoir et des mots dépourvus de sens.

Olivier Delacrétaz

Faire sauter le bouchon

En cette période pascale, comme chaque année, de gigantesques bouchons se forment aux entrées du tunnel routier du Saint-Gothard ; dans la vallée de la Reuss avant les Fêtes, dans la Léventine au retour. C'est que les milliers d'automobilistes venus des pays septentrionaux et du nord de la Suisse, roulant sur deux pistes autoroutières jusqu'au goulet, doivent soudain s'engouffrer sur une seule voie pour passer le tunnel ; de même en sens inverse. C'est évidemment peu pratique ! Les périodes de vacances ne sont pas les seules où le passage du Saint-Gothard est une épreuve de patience. Rentrant naguère du Tessin alors que les cols étaient encore enneigés (c'était avant que des travaux ou un accident ferroviaire ne limitent le trafic), j'avais soigneusement choisi mon jour et mon heure pour me présenter au portail d'Airolo : un banal mardi vers 10 heures du matin ; et j'ai dû poireauter une demi-heure.

Il en est ainsi parce que le comité de « l'initiative des Alpes », le 20 février 1994, a réussi à inscrire dans la Constitution fédérale un article 84 qui interdit de développer les routes de transit. Il s'agissait, à ses yeux, de protéger les régions alpines contre l'invasion des moteurs, particulièrement celui des poids lourds. Cela fait donc trente ans que cette mesure d'auto-mutilation crée des difficultés. Le TCS, par son initiative « Avanti », et les Chambres, par leur contre-projet qui a entraîné le retrait de l'initiative, ont tenté de modifier la loi fondamentale ; en vain, car le contre-projet a été rejeté en février 2004. On célèbre donc cette année le double anniversaire rond de verdicts populaires bloquant le flux des véhicules.

Et voici qu'il devient nécessaire de rénover le tunnel routier, ce qui en rendra le passage impossible durant des années. Il n'y a guère d'autre moyen d'écouler le trafic que de percer un second tube à deux pistes, à 70 mètres du premier, par où la circulation sera dérivée durant les travaux. Cette solution, ancrée dans une loi fédérale, a

été combattue par référendum ; mais cette fois-ci, le peuple a accepté. Il faut préciser que le Conseil fédéral a juré ses grands dieux qu'après les travaux, dans chacun des tubes à deux pistes, on n'en utiliserait qu'une pour respecter l'article 84 de la Constitution.

Il serait tout de même temps de revoir le problème et d'éviter l'incohérence de disposer de l'infrastructure favorable à la fluidité du trafic, tout en se refusant à en faire usage ! Bien sûr, nous ne plaçons pas pour un viol de la Constitution fédérale. Mais elle peut être modifiée. Formellement, rien n'empêche qu'une de ses normes soit amendée ou annulée en tout temps, même peu après son adoption. Les bonnes pratiques politiques veulent toutefois qu'on respecte la volonté du peuple et des Cantons durant un laps de temps convenable. On parle parfois de dix ans. Même un légaliste sourcilieux doit admettre que les circonstances peuvent changer, de même que l'avis du constituant. Dans notre cas, trente et vingt ans se sont écoulés depuis les derniers scrutins limitatifs.

Le percement du second tunnel a commencé. Les deux tubes seront disponibles en 2030, selon le programme des travaux. Il est temps de réfléchir à la manière de changer la donne constitutionnelle. Ce n'est pas le Conseil fédéral, prisonnier de sa promesse, qui en prendra l'initiative ; d'autres forces doivent se manifester. Peut-être les négociations avec l'Union européenne feront-elles bouger les lignes. Quant aux modalités du changement, il convient probablement de distinguer le transit des poids lourds de celui des autres véhicules. Pour les premiers, les possibilités du feroutage doivent être davantage exploitées et il est théoriquement possible de continger les passages.

La Suisse est un *Sonderfall*, bien entendu. Mais la culture du particularisme ne doit pas déboucher sur le culte de l'absurdité.

Jean-François Cavin

Les cures pour les pasteurs

Dans la feuille d'informations informatisée de l'Eglise réformée vaudoise, intitulée *EERV.fl@sh*, le numéro de février contient une invitation faite aux pasteurs et aux diacres pour qu'ils habitent les cures de l'Etat. Une prime généreuse est même promise « à tout ministre qui emménage dans une cure liée à l'obligation de domicile ». Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle mesure. Leurs Excellences de Berne, puis l'Etat de Vaud, pour l'Eglise nationale, puis pour notre Eglise évangélique réformée, ont construit ou acheté des maisons appropriées au logement des pasteurs. Souvent proches des temples, ces bâtiments forment un ensemble d'une grande valeur patrimoniale, réparti sur tout le territoire du Canton. Ils sont reconnaissables à leurs volets vert et blanc.

Si les ministres y logent, cela permet aux habitants du lieu de visualiser l'adresse où l'on peut aller se faire ai-

der en cas de souci spirituel, de deuil, de question existentielle, parfois aussi pour demander une aide financière ponctuelle, même si on ne connaît pas le nom du pasteur. Comme l'écrit le document, il existe un « symbole de la cure repérée comme lieu d'Eglise ».

La frénésie consistant à vouloir vendre des cures s'est heureusement calmée, et toutes les cures à valeur historique sont restées la propriété de l'Etat. Certaines cures appartiennent à des paroisses, et le soussigné est bien placé pour savoir qu'il est tentant de louer la cure au prix du marché plutôt que de la réserver à un ministre... à un prix moindre. Il faut que les services de l'Etat résistent à cette dérive ; en effet, les cures sont parfois très bien situées. Heureusement que notre Eglise sait rappeler qu'il s'agit d'un logement de fonction, et que les cures ont été bâties pour ses ministres. Elles doivent le rester.

Yves Gerhard

Entre deux eaux

Sur les réseaux sociaux où il défend son essai *La défaite de l'Occident*, Emmanuel Todd, homme de gauche par conviction et tradition familiale, nage entre les eaux claires du progressisme et celles du conservatisme nationaliste, réputées troubles. Sa déloyauté supposée suscite l'ire de la gauche dominante qui s'effarouchait, dans le passé, devant les Proudhon, Sorel, Péguy, Orwell, Simone Weil, Debord et Pasolini, et s'en prend de nos jours aux Michéa, Debray, Finkielkraut ou Onfray. Marx et Engels eux-mêmes, dans le *Manifeste du parti communiste*, semblent nostalgiques de la féodalité : *Tous les liens variés qui unissent l'homme féodal à ses supérieurs naturels, la bourgeoisie les a brisés, sans pitié, pour ne laisser subsister d'autre lien, entre l'homme et l'homme, que le froid intérêt [...]. Elle a noyé les frissons sacrés de l'extase religieuse, de l'enthousiasme chevaleresque [...] dans les eaux glacées du calcul égoïste [...]. Aux innombrables libertés dûment garanties et chèrement conquises, elle a substitué l'unique et impitoyable liberté de commerce.*

La position de Todd, émancipée des clivages partisans imposés par la machinerie électorale, ne nous laisse pas indifférent.

Emmanuel Todd, marié à la fille d'un agriculteur nivernais, père de quatre enfants, revendique des origines bretonne, anglaise et juive. Sa généalogie est complexe. Son père Olivier, journaliste de gauche plutôt indépendant d'esprit, passa du communisme hérité de sa mère au socialisme rocardien. L'arrière-grand-mère paternelle, Dorothy Todd, fut directrice du magazine *Vogue* de 1922 à 1926; elle se proclamait lesbienne. Le grand-père paternel d'Emmanuel, Lajos Oblatt, juif hongrois, avait épousé la fille naturelle de Dorothy, stalinienne fanatique qu'il abandonna avec son fils à la naissance.

Du côté maternel, l'un des ancêtres lointains d'Emmanuel fut grand-rabbin de Bordeaux. La grand-mère de Todd, Henriette Alphen, juive et cousine de Claude Lévi-Strauss, épousa le Breton Paul Nizan, dont un ancêtre royaliste avait été fusillé par les révolutionnaires. Paul s'engagea d'abord dans les *Camelots du roi*, service d'ordre de l'Action française, puis adhéra au Parti communiste dont il démissionna au moment du Pacte germano-soviétique.

Nager entre deux eaux est, on le voit, une spécialité familiale.

Lors d'un entretien, Todd s'enflamme : *Je suis un Occidental! La défaite de l'Occident, c'est ma défaite.* Louant les valeurs de son temps, il est

pourtant fasciné par les options opposées. En maints domaines, il penche vers le conservatisme, voire la réaction.

Todd est un démocrate dans l'embarras. Du point de vue des structures familiales dont il est le spécialiste, il a vécu selon le modèle nucléaire bilatéral, où la famille du père a la même importance que celle de la mère, où les enfants, égaux, sont censés quitter la famille au plus vite pour devenir des individus autonomes. Ce modèle répandu dans le Bassin parisien et en Angleterre va de pair avec le libéralisme politique. Les familles souches autoritaires et inégalitaires, à l'allemande, comme les familles communautaires et égalitaires à la russe, favorisent la nation hors de laquelle l'individu est privé de cadre.

Todd a le souci de l'égalité mais il est fasciné par le protestantisme qui selon lui implique l'inégalité à cause de la doctrine de la prédestination. Il y a des damnés et des élus. Il est aussi antiraciste mais suggère qu'un certain racisme propre aux nations protestantes anglo-saxonnes et germaniques est nécessaire à leur cohésion interne. Sans ennemis bien définis, celles-ci se délitent.

Todd, tolérant, n'a rien contre les femmes libérées ni contre les homosexuels – *L'émancipation des homos est tout à fait mon truc*, clame-t-il. Cependant il n'accepte pas que ces processus achevés de libération tournent en idéologies mensongères et envahissantes. Il y a bien deux sexes. C'est une vérité de nature à laquelle la mode *transgenre* a tort de s'opposer. Todd rejette aussi la gestation pour autrui parce qu'elle fait de la personne humaine une marchandise.

Le républicanisme universaliste français pousse Todd à l'*inclusivité*. La France, soumise à l'UE et à l'OTAN, est selon lui finie, mais les Français existent encore. Todd imagine une France nouvelle unissant les *gilets jaunes*, les *prolos* votant RN, les agriculteurs, les immigrés musulmans. Il ne nous explique pas comment les Français de souche, individualistes, formeraient une nation avec la frange clanique de la communauté musulmane, appartenant à une structure familiale patrilinéaire étrangère aux mœurs françaises. A quoi intégrerait-on les musulmans? A une France *rétrécie*, sans cadre communautaire et religieux? Todd ne répond pas à cette question essentielle.

Un empirisme à l'anglo-saxonne respectueux des faits, ennemi de la logorrhée de certains intellectuels *déconstructeurs*, tempère l'idéologie de Todd. Il faut lui concéder l'amour de la vérité, rare au temps du *wokisme* substituant à la dualité du vrai et du faux l'opposition des dominants coupables et des dominés innocents.

Bien que baptisé catholique, Todd est athée. Selon lui, l'état des connaissances scientifiques interdit la foi. L'anthropologue n'en est pas moins troublé par la religion. Il la ressent comme une nécessité parce qu'elle assure la moralité commune et répond au besoin humain irrépressible d'unité, de confiance et de sens. Sans religion, le rien est déifié. Comme nous l'avons

vu, les Etats-Unis et l'Angleterre sont aux yeux de Todd des nations nihilistes en train de s'autodétruire, la religion y ayant atteint l'état zéro.

Todd apprécie ce qui reste de la nation française. *C'est un sentiment sain et naturel d'aimer le pays où l'on est né, dit-il, qui n'a nul besoin d'être expliqué et justifié.* L'impérialisme américain belliciste et la folie centralisatrice de l'Union européenne l'horrifient. Todd se réjouit que l'Occident perde la capacité de dominer le monde. Dans tout pays, il serait nationaliste et souverainiste. Il a une tendresse pour les ouvriers et les agriculteurs qui produisent des choses. La mondialisation les a transformés en plèbe geignarde et consumériste, dépendante du travail effectué dans l'Est de l'Europe et en Asie. Navré de la chute du niveau éducatif des écoles et universités occidentales, de la quantité excessive de diplômés sans valeur que celles-ci délivrent, Todd révèle l'aspect parasitaire de certaines professions du tertiaire, de la finance, du droit, des innombrables *think tanks* économiques, aux dépens des ingénieurs et des sciences dures.

*Anker est-il toujours vivant? Je pense souvent à ses œuvres, elles sont conçues avec tant d'habileté et de finesse. Il est vraiment d'un autre temps: voilà ce que Van Gogh, fils de pasteur, écrivait à son frère Théo en avril 1883, à propos d'Albert Anker, ancien étudiant en théologie protestante. Un autre temps... Après notre visite de l'exposition *Anker et l'enfance* chez Gianadda, la nostalgie de Todd pour un protestantisme anglo-saxon et germanique lointain quelque peu idéalisé nous a touché, comme son respect du travail bien fait, de l'école à l'ancienne et de l'unité des générations au sein de la nation, cela contrastant avec le nihilisme en vogue.*

Scientifiquement discutable, le livre de Todd fait réfléchir. Mais l'anthropologue ambigu est comme coupé en deux; en dépit de la vérité qu'il entrevoit, il est incapable de surmonter les valeurs de la démocratie et l'absence de foi, causes du nihilisme qu'il dénonce. Le lien affectif avec le gauchisme libertaire familial détruit ce que son intelligence lui désigne comme vrai et bon.

Jacques Perrin

Rien à dire

Certains pays restreignent la liberté d'expression. Les individus qui expriment des idées gênantes pour le pouvoir y ont souvent de très sérieux problèmes. Tous les autres, qui n'ont rien d'intéressant à dire, craignent d'avoir eux aussi des problèmes et par conséquent se tiennent à carreau.

LE COIN DU RONCHON

D'autres pays affirment que la liberté d'expression est un droit fondamental. Les individus qui expriment des idées gênantes pour le pouvoir y ont souvent d'assez sérieux problèmes. Tous les autres, qui n'ont rien d'intéressant à dire, peuvent abreuver le domaine public de milliers de commentaires inutiles et généralement stupides.

Durant le week-end de Pâques, le bateau à vapeur historique «Simplon», amarré à la hâte à Cully après une avarie, a été assez gravement endommagé par une tempête de vaudaire. Durant les heures qui ont suivi, des centaines et peut-être même des milliers de commentaires indignés et outrés ont été publiés sur les réseaux sociaux et sur les médias en ligne, pour dénoncer un scandale et s'offusquer de l'impéritie de la direction de la CGN. Des myriades d'individus, désœuvrés, aigris, parfois analphabètes, se sont improvisés enquêteurs, procureurs, juges et bourreaux pour expliquer qu'il aurait été très simple de faire mieux, et pour exiger que les coupables soient châtiés, congédiés et dépouillés. Le «bon peuple» ne réclame pas de voir le «Simplon» naviguer à nouveau, mais seulement de voir des têtes tomber.

Le fait que le directeur et le président du conseil d'administration de la CGN soient des socialistes connus a amplifié les invectives: à travers eux, c'est toute la politique de gauche qui a été raillée, houspillée, vitupérée et dénigrée. Dieu sait que le socialisme est une cause de naufrage, voire un naufrage en soi; mais en l'occurrence il ne s'agit pas de cela. Le choix d'amarrer le bateau à Cully plutôt qu'à Ouchy ne semble pas avoir résulté de considérations idéologiques. Et surtout, les commentateurs à plein temps qui accablent aujourd'hui les dirigeants de la CGN pour dilapidation de biens publics sont les mêmes qui, il y a un mois, trépignaient en faveur de la 13e rente AVS voulue par les mêmes socialistes. Jusqu'à preuve du contraire, il est peu probable que la réparation du «Simplon» coûte 5 milliards de francs par année.

Il est possible que les responsables de la CGN aient manqué de clairvoyance, et même qu'ils se soient montrés incompetents; mais il est certain que les ânes qui s'expriment sur internet n'en savent fichtrement rien et ne seraient de toute manière pas capables de faire mieux. Et que leur «avis» – qui se résume au copiage laborieux de ce qu'ont péniblement rédigé leurs préopinants – n'intéresse que ceux qui les écrivent et pas ceux qui les lisent.

A Audiard («C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule»), nous préférons Coluche («De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qui se taisent»). Ou George Eliot – pour montrer notre ouverture à la littérature féminine – qui aurait joliment écrit: «Béni soit l'homme qui, n'ayant rien à dire, s'abstient d'en administrer la preuve en paroles!».

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges